

Benalla: motion de censure commune pour le PS, le PCF et LFI

Les groupes Nouvelle Gauche (PS), GDR (communistes) et La France insoumise déposeront une motion de censure commune contre le gouvernement sur l'affaire Benalla, qui sera défendue dans l'hémicycle mardi par le président du groupe PCF André Chassaigne, ont annoncé des députés hier.

« On s'est mis d'accord, on a un texte commun (...) écrit à six mains avec nos trois groupes », a déclaré devant la presse la présidente du groupe PS Valérie Rabault, entourée de Stéphane Peu (PCF) et d'Eric Coquerel (LFI).

Deux motions et deux votes

Le texte des trois groupes de gauche fera l'objet d'un débat commun avec la motion déposée par le groupe LR. Mais il y aura deux explications de vote et deux votes.

Les députés des trois groupes de gauche ont précisé s'être accordés pour que le premier signataire de la motion soit André Chassaigne, le président du groupe GDR, M^{me} Rabault soulignant que « l'ensemble des présidents de groupe vont pouvoir s'exprimer » mardi.



Stéphane Peu (PCF), Valérie Rabault (PS) et Eric Coquerel (LFI) ont déclaré devant la presse, hier, qu'ils déposaient une motion de censure commune à l'encontre du gouvernement sur l'affaire Benalla.

(Photos AFP)

Malgré une réunion de près de deux heures, ils ont assuré que trouver un accord avait été « très simple », expliquant avoir simplement pris du temps pour rédiger le texte. Les élus sont allés déposer leur motion dans la foulée. Les Insoumis avaient été les premiers, il y a huit jours, à proposer le dépôt d'une motion de censure, eux-mêmes ne pouvant la déposer seuls, puisqu'ils ne sont que 17 et que le dépôt d'une motion requiert 58 signatures.

Peu enthousiaste dans un premier temps – Olivier Faure expliquait jeudi qu'une motion rendrait en réalité « ser-

vice à Emmanuel Macron », en lui permettant de « clore (la) séquence » –, le PS s'est finalement rallié à cette solution.

Benalla s'accroche à sa version

« Nous sommes arrivés à un point de rupture à la commission d'enquête, avec une présidente (Yaël Braun-Pivet, LREM) qui veut décider toute seule de la liste des auditions. Face à ce point de rupture, alors qu'il y a une motion de la droite », la question était de « savoir si on peut regrouper les gauches au-delà de leurs sensibilités pour faire

une motion qui force le Premier ministre à s'exprimer », avait expliqué à la mi-journée la présidente du groupe Nouvelle Gauche, Valérie Rabault. Hier, dans une interview enregistrée et diffusée au 20 heures de TF1, Benalla s'est cramponné à sa ligne de défense. Il a déploré « la folie qui s'est emparée de cette histoire banale », cette « histoire de droit commun » dans laquelle « il ne se passe rien ». « Il n'y a pas d'affaire d'Etat là-dedans », a-t-il martelé, répétant quasiment mot pour mot une argumentation déroulée la veille dans un entretien fleuve au Monde.

Le rapport de l'IGPN souligne la responsabilité d'un haut gradé

Le rapport de l'inspection générale de la police nationale (IGPN), commandé par le ministre de l'intérieur, Gérard Collomb, à la suite de la révélation d'une vidéo montrant l'ex-conseiller de l'Élysée Alexandre Benalla frappant des manifestants le 1^{er} mai à Paris, a livré ses premiers enseignements, hier. Selon ce rapport, l'un des hauts gradés de la préfecture de police n'avait « pas évoqué » avec sa hiérarchie la présence de M. Benalla comme observateur aux côtés des policiers le 1^{er} mai.

« Il apparaît certain » que le chef d'état-major adjoint de la direction de l'ordre public et de la circulation, Laurent Simonin, « n'a pas évoqué avec son directeur la présence de M. Benalla sur le dispositif », estime l'IGPN.

« Sans solliciter d'autres garanties, convaincu de la véracité des dires de son interlocuteur [M. Benalla] et sans évoquer plus avant sa présence en tant qu'observateur sur le service d'ordre avec ses supérieurs hiérarchiques », M. Simonin « lui a donné rendez-vous le 1^{er} mai, en début d'après-midi, à la préfecture de police », a relevé le rapport de la « police des polices », qui évoque la proximité entre M. Benalla et des policiers chargés de l'ordre public dans la capitale.

L'IGPN met également en avant « le positionnement hiérarchique insuffisant du fonctionnaire référent », en l'occurrence le major Philippe Mizerski, le policier chargé d'encadrer M. Benalla ce jour-là.

Dans plusieurs vidéos, celui-ci semble embarrassé par l'attitude d'Alexandre Benalla qui, en tant que collaborateur de l'Élysée, était considéré comme un « personnage de première importance » lors de la manifestation.

Enfin, l'IGPN recommande de fixer des règles pour l'accueil d'observateurs, estimant que les événements survenus le 1^{er} mai « illustre[n]t la nécessité de formaliser dans une note cadre les grands principes qui doivent présider à l'accueil d'observateurs ».

L'IGPN propose ainsi d'élaborer une « convention-type adaptable » et une « charte générale de l'observateur », deux propositions auxquelles Gérard Collomb s'est dit favorable.